

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES PROFESSIONS RELIÉES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 2002

DÉFINITIONS DES CONCEPTS

A

Activités ou fonctions

Ensemble d'actions ou de tâches assignées accomplies par un employé à une fin particulière.

Avantage

Indemnisation accordée à un employé en sus du salaire ou traitement. Peut inclure, entre autres choses, les rentes non contributives, l'admissibilité aux régimes de soins de santé privés, les repas subventionnés, l'usage d'un véhicule automobile, les vacances payées, les congés de maladie payés, les jours fériés payés et les prestations d'assurance.

Avantage non salarial

Toute offre non monétaire qui vise à promouvoir ou améliorer le bien-être de l'employé. Peut inclure par exemple l'accès à des installations de loisirs sur le lieu de travail, l'adhésion à un club ou l'accès à un service de garderie ou à un régime d'horaire variable.

C

Centre de main-d'œuvre gouvernemental

Centre exploité par Développement des ressources humaines Canada pour aider les gens à trouver du travail. Les centres de main-d'œuvre offrent des services de counselling d'emploi et d'aide à la recherche d'emploi.

Chasseur de têtes ou agence de personnel

Agence de recrutement privée qui recrute à contrat des employés, habituellement des professionnels ou du personnel spécialisé.

Conseil des ressources humaines du logiciel (CRHL)

Le Conseil des ressources humaines du logiciel (CRHL) est un conseil sectoriel sans but lucratif qui est le porte-parole national de tous les professionnels du développement logiciel œuvrant au Canada. Le CRHL joue un rôle de catalyseur de changements, encourageant des innovations qui fourniront de l'information sur le marché du travail, du perfectionnement professionnel continu ainsi que de l'éducation et de la formation de qualité pour les Canadiens actifs dans les secteurs du logiciel.

D

Documents de l'enquête

Les documents de l'enquête incluent une lettre de présentation, un CD-ROM, une liste de définitions et des instructions sur la façon de participer à l'enquête.

Dotation

Mesure consistant à retenir les services d'un employé pour un poste déterminé ou une période donnée.

E

Embauche

Mesure consistant à retenir les services d'un employé pour un poste déterminé ou une période donnée.

Emplacement

Lieu physique où une entreprise ou un organisme s'adonne à une activité économique. Des indications particulières telles que l'adresse de voirie, le numéro de lot et la description de l'immeuble identifient l'emplacement physique.

Employé

Toute personne rémunérée pour des services rendus au Canada ou pour un congé payé et pour laquelle l'entreprise est tenue de remplir une déclaration T4 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Employé à plein temps (temps plein)

Employé qui travaille 30 heures ou plus par semaine.

Employé à temps partiel

Employé qui travaille moins de 30 heures par semaine.

Employé permanent

Employé dont la date de cessation d'emploi n'est pas déterminée.

Employé temporaire

Employé ayant une date de cessation d'emploi déterminée. Ceci n'inclut pas les travailleurs contractuels.

Employeur

Personne physique ou morale qui fait travailler, contre rémunération, une ou plusieurs personnes sous son autorité.

F

Formation en communication ou en aptitudes interpersonnelles

Enseignement visant à aider l'employé à améliorer ses communications et ses relations interpersonnelles. Cette formation pourra mettre l'accent sur des questions comme la déclaration volontaire, l'expression des sentiments, les techniques d'écoute, la communication non verbale, la transmission des idées, la résolution de conflits, etc.

Formation en gestion

Enseignement ayant pour but de développer chez l'employé les compétences ou connaissances requises pour assumer des responsabilités de gestion telles que la planification et la poursuite des buts, des objectifs et de la mission d'un groupe, d'une organisation ou d'une institution.

Formation en langage et/ou programmation informatique(s)

Enseignement visant à inculquer à l'employé les compétences et connaissances spécialisées qui sont requises pour utiliser divers langages servant à exprimer des ensembles détaillés d'instructions à une machine.

Formation en logiciels d'applications

Enseignement donné à l'employé pour lui transmettre les compétences et connaissances spécialisées que requiert l'utilisation de logiciels.

Formation en logiciels de systèmes

Enseignement donné à l'employé pour lui transmettre les compétences et connaissances requises pour utiliser les logiciels servant à faire fonctionner un ordinateur ou un système de traitement de l'information.

Formation en matériel informatique

Enseignement visant à inculquer à l'employé les compétences et connaissances spécialisées qui sont requises pour concevoir, produire, modifier et réparer les composants matériels d'un ordinateur ou d'un système de traitement de l'information.

Formation non officielle (non structurée)

Enseignement que reçoit l'employé dans le cadre de l'exercice de son emploi et qui lui permet d'obtenir de l'information tout en acquérant des compétences et aptitudes. Comme son nom l'indique, cette formation aussi appelée formation sur le tas n'est pas structurée; elle fait plutôt appel au mentorat, à l'autoformation et au réseautage.

Formation officielle (structurée)

Enseignement structuré visant à accroître les compétences et connaissances de l'employé, que ce soit dans les locaux de l'entreprise ou ailleurs.

Formation parrainée par l'entreprise

Formation payée entièrement ou en partie par l'employeur. La formation peut se donner dans les locaux de l'entreprise ou hors du milieu de travail. La formation financée par l'entreprise vise habituellement à améliorer le rendement au travail et la productivité.

Formation pour améliorer des compétences

Enseignement que doit recevoir l'employé pour pouvoir s'acquitter adéquatement des fonctions de son poste.

Formation sur le tas (en cours d'emploi)

Enseignement que l'employé reçoit dans le cadre de l'exercice de son emploi et qui lui permet d'acquérir de l'information, des compétences et des aptitudes. La formation informelle ou en cours d'emploi n'est pas structurée; elle peut plutôt faire intervenir le mentorat, l'autoformation et le réseautage.

H

Heures supplémentaires

Nombre d'heures travaillées en surplus des heures régulières fixées en vertu d'une convention collective ou des lois fédérales ou provinciales du travail. Les employés doivent être payés à un taux de rémunération supérieur, en général une fois et demie le taux horaire régulier, pour les heures supplémentaires travaillées.

Horaire de travail flexible

Régime dans lequel l'employé peut fixer lui-même, à l'intérieur de certaines limites, ses heures d'arrivée au travail et de départ du travail.

I

Incitatif financier

Toute indemnisation monétaire, autre que le traitement, qui est directement reliée au rendement ou à la production d'un individu ou d'un groupe. L'incitatif financier peut prendre la forme notamment d'options sur actions, d'une participation aux bénéfices, d'un régime d'intéressement fondé sur la productivité, de primes, de commissions et de rémunération au mérite.

Immigrant reçu

Personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

O

Option sur actions et/ou parts

Contrat accordant au titulaire le droit d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'actions d'un titre de placement donné, à un prix fixe pendant une période déterminée.

P

Paiements de travaux à la pièce

Une méthode de paiement qui dépend en partie du nombre d'items produits par chaque travailleur. Quoique aucun employeur ne soit autorisé à payer moins que le salaire minimum, un employeur peut déterminer le salaire selon la production réelle de l'employé, en autant que le salaire soit à un taux supérieur au salaire minimum ou d'un autre seuil.

Participation aux bénéfices

Régime dans lequel l'employé touche une part des bénéfices de l'entreprise.

Prime et/ou bonus

Indemnité accordée à un employé sous la forme d'un paiement supplémentaire s'ajoutant à son salaire ou traitement, à titre de dédommagement pour le travail par postes accompli en dehors des heures normales de travail ou pour le travail accompli les jours fériés ou dans des conditions dangereuses ou désagréables. Peut également prendre la forme d'une récompense pécuniaire qui s'ajoute au traitement et qui est accordée au titre de l'atteinte d'objectifs particuliers ou d'un rendement exceptionnel.

Professions reliées aux technologies de l'information

Aux fins de cette enquête, les professions reliées aux technologies de l'information sont celles dont les fonctions principales consistent à gérer, concevoir, élaborer, analyser, mettre en œuvre ou entretenir du matériel, des logiciels, des réseaux ou des systèmes informatiques et de télécommunications.

R

Recrutement

Processus consistant à chercher des employés éventuels et à les encourager à solliciter un emploi au sein de l'organisation.

Région

Est composée d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé.

Réseautage informel

Facilitation de la recherche d'un emploi par la création et l'utilisation de réseaux de relations entre collègues, amis, membres de la famille, voisins et connaissances.

Résident non-permanent

Personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles.

S

Salon de l'emploi

Congrès sur l'emploi permettant à des employés éventuels, des spécialistes et des étudiants de rencontrer des gestionnaires et des agents de recrutement de personnel représentant divers employeurs pour discuter des possibilités de carrière actuelles ou futures.

I

Technologie de l'information

Des technologies informatiques et des technologies des communications et de la vidéo qui sont utilisées pour recueillir, traiter, emmagasiner et diffuser de l'information (vocale, graphique, textuelle ou numérique).

Technologie de pointe

Systèmes ou technologies informatiques nouveaux et innovateurs.

Travailleur autonome

Travailleur indépendant qui exerce son activité par lui-même, sans avoir d'employeur, et qui tire habituellement sa rémunération de contrats conclus avec des clients.

Travailleur contractuel

Un travailleur à contrat est soit à l'emploi d'une autre entreprise, soit un travailleur autonome qui touche à une somme forfaitaire au titre des services qu'il fournit pendant une période donnée ou dans le cadre d'un projet déterminé.